La vie scolaire

Antony dispose de 14 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires communales regroupant environ 5240 élèves. La ville a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement des établissements scolaires. Elle organise également l'ensemble des activités extra et périscolaires proposées aux familles : restauration scolaire, garderies, études dirigées, accompagnement scolaire, centres de loisirs et de vacances, classes de découverte...

LA SCOLARITÉ

Les inscriptions scolaires

La ville est découpée en secteurs géographiques et à chacun d'eux correspond un établissement scolaire. Lors de l'inscription d'un enfant à l'école, l'établissement scolaire qu'il fréquentera dépend de son adresse. Pour connaître votre secteur : **www.ville-antony.fr** (à tout âge/vie scolaire/inscription scolaire/quelle est mon école ?).

Les inscriptions scolaires s'effectuent au service des Affaires scolaires à l'Hôtel de Ville.

Pour la rentrée 2010/2011, sont concernés :

- pour l'école maternelle : les enfants nés avant le 31 décembre 2007,
- pour l'école élémentaire : les enfants n'ayant jamais été scolarisés à Antony.

Pour l'entrée en maternelle des enfants de 2 ans, aucune inscription n'est possible en cours d'année. Pour une inscription en début d'année, seuls pourront être admis sous réserve de places disponibles les enfants des secteurs suivants :

- Noyer-Doré : enfants nés entre le 1/01/2008 et le 2/09/2008
- Pajeaud / Val-de- Bièvre : enfants nés entre le 1/01/2008 et le 28/02/2008.

Pour éviter de longs déplacements et un surcroît de fatigue pour les enfants très jeunes, les dérogations ne sont pas acceptées pour cette tranche d'âge.



Les dérogations

Les familles qui, pour diverses raisons, souhaitent que leurs enfants fréquentent un autre établissement que celui dont ils dépendent, peuvent établir une demande de dérogation scolaire.

Les formulaires sont à retirer en mairie d'Antony auprès du service des Affaires scolaires.

Les formalités obligatoires

- Livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant,
- Carnet de santé ou carnet de vaccinations à jour.
- Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois, quittance de loyer ou EDF).
- **L'assurance scolaire (responsabilité civile)** est également obligatoire. Une attestation vous sera demandée par la directrice ou le directeur d'école à la rentrée scolaire.

Pour les activités périscolaires, **une assurance dite « responsabilité civile - individuelle accident »** est obligatoire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des Affaires scolaires au 01 40 96 71 99 ou poser votre question par mail : affaires_scolaires@ville-antony.fr

Scolarisation des enfants handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, selon 3 axes :

- assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile,
- associer étroitement les parents à la décision d'orientation et à toutes les étapes de la définition d'un **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**,
- garantir la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève grâce à une évaluation



régulière de l'école maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.

Pour Antony, Mme ALLART assure les missions d'enseignant référent sur la circonscription. Elle accueille et informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements et aides à envisager afin que la scolarité de l'élève lui soit le plus bénéfique. L'enseignant référent contribue à l'élaboration du PPS, favorise sa continuité et la cohérence de sa mise en œuvre.

Avec les mêmes objectifs, la Ville d'Antony a favorisé la mise en place de **3 CLIS (classe d'intégration scolaire)** dans les écoles élémentaires La Fontaine, Les Rabats et Adophe-Pajeaud.

Inspection de l'Education nationale
Mme Catherine ALLART
24 avenue Jeanne-d'Arc
92160 Antony
Tél. : 06 64 65 54 16

Congés scolaires 2010/2011

Zone C - Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Rentrée scolaire des enseignants	Mercredi 1er septembre 2010
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2010
Vacances de la Toussaint	Samedi 23 octobre 2010 au jeudi 4 novembre 2010
Vacances de Noël	Samedi 18 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011
Vacances d'hiver	Samedi 12 février 2011 au lundi 28 février 2011
Vacances de printemps	Samedi 9 avril 2011 au mardi 26 avril 2011
Vacances d'été	Samedi 2 juillet 2011 au lundi 5 septembre 2011

Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les crédits des écoles

Les fournitures

La Ville attribue à chaque école des crédits de fonctionnement pour l'achat de fournitures scolaires, livres, jeux et jouets..., alimenter les bibliothèques des écoles, et, à chaque élève de CM2, un dictionnaire (Français ou Anglais) ou un atlas, ou une encyclopédie au choix. Les directeurs d'écoles peuvent être amenés à demander aux familles une participation financière pour la coopérative de l'école.

OBJET DES CREDITS (*) calculés par élève et par an	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
Fournitures scolaires (livres, cahiers, jeux, etc)	38,99 €	41,72 € (46,48 € pour les élèves du CP)
Transports	461,40 € (par classe)	12,80 € (par enfant)

(*) Les CLIS, quels que soient leurs effectifs (de 6 à 12), disposent de crédits calculés sur la base de 18 élèves.

ainsi qu'un crédit « transports » pour ses sorties, en fonction du nombre d'élèves ou de classes. Ces crédits sont directement gérés par les écoles *(tableau ci-dessus)*.

La Ville attribue en plus un budget pour l'achat de documentations, de fournitures pour l'apprentissage de langues étrangères, et de produits pharmaceutiques.

Le réseau d'aides spécialisées pour enfants en difficulté (RASED) dispose également de crédits municipaux. Tous les ans, la Ville offre enfin des livres pour



Celle-ci étant facultative, les parents ont tout loisir d'y adhérer ou non.

Le mobilier et l'équipement des écoles

Chaque année, la Ville, en collaboration avec les directeurs d'écoles, renouvelle le mobilier pour un montant de près de 200 000 € (tables, chaises, mobilier pédagogique).

Les travaux

La Ville d'Antony assure la construction, la rénovation et l'entretien des établissements scolaires. La nature de ces travaux est essentiellement liée à la sécurité, mais la Ville a aussi le souci de rendre le plus attrayant possible le cadre de la vie scolaire. La ville consacre, cette année, un crédit de l'ordre de 2 M€ aux travaux dans les écoles. **Au total, chaque année, les dépenses liées au fonctionnement des écoles (travaux, entretien des locaux, frais de personnels...) s'élèvent à un peu plus de 10 M€.**

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service délégué par la Ville d'Antony à la société *Avenance Enseignement* sur la base d'un cahier des charges très exigeant, notamment en matière de qualité des produits. Chaque jour, 4000 repas sont préparés à la cuisine centrale d'Antony et servis dans les 26 écoles de la Ville.

Afin de veiller au strict respect du cahier des charges, la Ville s'est dotée des compétences d'un agent spécialisé dans la restauration collective. Ainsi, la traçabilité des produits est constamment contrôlée dans le but de garantir aux familles qualité et sécurité alimentaires.

Le coût de revient d'un repas de restauration scolaire s'élève à 8,23 €. Les montants payés par les parents varient de 0,70 € à 5,60 € en maternelle et de 0,85 € à 5,81 € en élémentaire. Voir les tarifs détaillés pages 58 à 63.

Conditions d'inscription : Tous les enfants sont automatiquement pré-inscrits sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une démarche particulière.

Les parents doivent savoir qu'il est difficile d'obtenir pendant le temps du repas l'ambiance calme et reposante d'un déjeuner familial, en raison du nombre grandissant de jeunes convives.

Aussi est-il sage d'inscrire votre enfant à la cantine seulement si vous y êtes contraints.



Accueil des enfants allergiques

Le projet d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) permet l'accueil dans les restaurants scolaires des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques. Le PAIP propose 2 solutions d'accueil :

- Accueil avec consommation de plateaux repas adaptés à 90 % des régimes d'éviction ; cette prestation est facturée au même tarif que les autres repas classiques, selon le taux d'effort.
- Accueil avec consommation de paniers-repas préparés par les parents et adaptés à la pathologie de leur enfant. Ces repas sont conditionnés dans un boîtage et une glacière gracieusement fournis par la Ville. Cette prestation n'est pas facturée aux familles.

Les familles choisissent l'une ou l'autre solution avec leur médecin traitant et la médecine scolaire en début d'année.
Dans les deux cas, la Ville d'Antony nomme un surveillant chargé d'encadrer plus spécifiquement les enfants qui font l'objet d'un PAIP. Ces surveillants ont connaissance du dossier PAIP et de la procédure à suivre en cas de problème, mais ils n'ont aucune compétence médicale spécifique.
Par conséquent, si votre enfant souffre d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, vous voudrez bien en informer la Ville pour définir ses conditions d'accueil.
Si de son côté, la Ville a connaissance d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, il vous sera proposé la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé périscolaire.

En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'une semaine après envoi du document, votre enfant bénéficiera systématiquement des plateaux repas dans lesquels 90 % des allergènes sont retirés, sauf si vous indiquez par écrit que votre enfant peut manger tous les aliments proposés par la restauration scolaire sans surveillance particulière.
Seul le dossier « PAIP » établi par la Ville d'Antony a une valeur réglementaire pendant le temps périscolaire.

Elaboration des menus

La Commission des menus, composée de représentants des parents d'élèves, de représentants des directeurs d'école, de représentants de la Ville et des responsables de la Cuisine centrale, se réunit régulièrement pour établir les menus et prendre connaissance du cahier de liaison de chaque école. Sur ce document, les usagers sont invités à inscrire leurs appréciations et leurs suggestions.
Les menus sont affichés aux entrées des écoles, sur le site Internet : antony.cantines.com et chaque mois dans le bulletin municipal officiel *Vivre à Antony.*



Paiement des repas

Une facture est adressée aux familles par la société Avenance à la fin de chaque mois, en fonction du nombre de repas consommés. Elle peut être réglée selon les modalités suivantes :
- Par prélèvement automatique (pour en faire la demande, contacter la société Avenance au 01 46 66 88 89)
- Par titre interbancaire de paiement (T.I.P.). Celui-ci figurera au bas de la facture mensuelle. Il suffira de le signer et de joindre lors du 1er paiement un relevé d'identité bancaire ou postal (R.I.B. ou R.I.P.), à renvoyer à l'aide de l'enveloppe-retour accompagnant la facture.

- Par espèces, soit :

• Auprès des bureaux de poste à l'aide du T.I.P. figurant au bas de la facture,

• Auprès des permanences d'encaissement de la société Avenance :
- Au Point Info mairie annexe des Baconnets (*) : tous les lundis de 14h à 17h.
- A l'hôtel de ville (*) : tous les mercredis de 14h à 17h.

(*) sauf vacances scolaires.

- A la Cuisine centrale d'Antony 191 bis, rue des Rabats.

Tél. : 01 46 66 88 89), sur rendez-vous.

- Par internet : sur le site de la société Avenance **http://antony.cantines.com**

- Par chèque libellé à l'ordre de Avenance Enseignement et Santé. Il est impératif de joindre le talon de paiement (TIP) et d'utiliser l'enveloppe-retour jointe.

Les garderies

Afin d'assurer la continuité de la garde des enfants en dehors des heures scolaires, la mairie propose un service de garderie tant pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires.

Garderies maternelles : Elles ont lieu de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 19h le soir. Les enfants sont pris en charge par des surveillants qui leur proposent des activités diverses.

Les formulaires d'inscription ainsi que le règlement intérieur sont adressés aux familles en fin d'année scolaire et sont disponibles en mairie auprès du service des Affaires scolaires.

Garderies élémentaires : Elles ont lieu de 7h30 à 8h50 et de 18h à 19h.
Les garderies du soir en élémentaire ont été mises en place depuis la rentrée scolaire 2007/2008. **Seuls les enfants fréquentant les études dirigées et les études sportives (EMS, sauf EMS des écoles Blanguernon, N. Doré et D. de Segonzac) entre 16h30 et 18h peuvent bénéficier de la garderie du soir.**
Les modalités d'accueil et de fonctionnement de ces garderies sont précisées dans un règlement intérieur disponible au service des Affaires scolaires de la mairie.
L'inscription est **obligatoire,** pour l'année. En aucun cas, un enfant non inscrit ne pourra participer à cette activité. **Toute modification d'inscription doit être effectuée en mairie, au service des Affaires scolaires, au moins 48 heures à l'avance.**



Les études dirigées

Dans les écoles élémentaires, les études du soir ou «études dirigées» (de 16h30 à 18h) ont pour objectif de permettre aux enfants de faire leur travail personnel et d'apprendre leurs leçons, dans le prolongement de l'activité scolaire. **Ce ne sont donc pas des garderies**

En application de la circulaire ministérielle 86083 du 25 février 1986, les services de la mairie en assurent la gestion administrative et financière, leur organisation pédagogique restant de la compétence et de la responsabilité des enseignants.

Tous les enfants scolarisés sont automatiquement pré-inscrits à cette activité, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une démarche particulière.

L'assurance extra-scolaire doit être impérativement souscrite au moment de l'inscription.

Paiement des garderies et des études dirigées

Les factures regroupant la garderie et les études dirigées sont établies à la fin de chaque mois. Elles doivent être **réglées dans le mois** qui suit leur réception au service de la **Régie centrale**, à l'hôtel de ville :

- par chèque,
- par carte bancaire,
- en espèces,
- par prélèvement automatique (dans ce cas, vous devrez en faire la demande auprès du service de la Régie centrale).
- par Internet à partir de l'adresse www.ville-antony.fr (Espace famille) à l'aide de votre mot de passe qui se trouve sur vos factures.

Passé ce délai, le recouvrement est confié au Trésor public qui vous adressera un avis des sommes à payer.

Régie Centrale
Tél. : 01 40 96 73 32 / 73 27 / 71 36
E-mail : regie_centrale@ville-antony.fr

Tous les tarifs pages 58 à 63.

Service minimum d'accueil des enfants

La Ville d'Antony a signé une convention avec l'Etat en février 2008 pour la mise en place d'un service minimum d'accueil des enfants en cas de grève des personnels enseignants. Dans le cadre de cette convention, la Ville ouvre un ou plusieurs centres de loisirs en fonction des besoins, de 7 h 30 à 19 h, afin d'accueillir les enfants des écoles **fermées** pour cause de grève. Un affichage à l'école, sur les panneaux lumineux et sur le site Internet de la Ville permet aux familles de connaître les centres de loisirs qui sont ouverts. Le journée n'est pas facturée aux familles, à l'exception du prix du repas.

Accompagnement scolaire

Les enfants en difficulté scolaire peuvent bénéficier d'un soutien ou d'une aide aux devoirs, proposés par la Mairie et par des associations.

Aide aux devoirs "Nouveau Souffle"

Espace Guillebaud, rue Armand-Guillebaud. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h pour les enfants et adolescents du quartier Guillebaud. Centre de loisirs : voir p.35.
Voir aussi page 36 l'accompagnement scolaire organisé par le service Politique de la ville à l'Espace collégiens et à 1,2,3 malins.

Association Pierre-Kohlmann
5, allée de la Volga - Tél. : 01 42 37 06 32
E-mail : pk@pierrekohlmann.fr
Site Internet : www.pierrekohlmann.fr
Accompagnement éducatif des enfants, adolescents et jeunes adultes des quartiers Noyer-Doré et Pajeaud, lundi, mardi, jeudi et vendredi (sauf congés scolaires) :

- Accompagnement scolaire du CP au CM2, de 16h30 à 19h.
- Aide aux devoirs de la 6e à la 4e, de 16h30 à 18h et de 18h à 19h30.
- Club PK de la 3e à la terminale de 17h à 20h.
- Accueil de loisirs pour les 3 groupes d'âges le mercredi et pendant les congés scolaires.

Secours catholique
Le Secours catholique acompagne individuellement les enfants et les adolescents du CP à la Terminale, à la demande des assistantes sociales. Pour participer bénévolement à cet accompagnement scolaire, contactez le 09 62 16 27 74.

Des animations nature

Une animatrice nature intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, en concertation avec les enseignants. Elle propose divers ateliers : la nature en ville, les arbres, le jardin, la mare, les petites bêtes, les oiseaux, les traces, l'eau, le développement durable, le tri, les déchets...

Contact : club scientifique
Tél. : 01 55 59 84 30
06 73 87 70 27

Les classes de découverte

La Ville d'Antony est propriétaire de deux centres de vacances situés dans des sites privilégiés : Morbihan et Haute-Savoie, consacrés toute l'année à l'accueil des enfants. Les enseignants volontaires pour un départ déposent leur candidature en fin d'année scolaire. Un planning d'occupation des centres est alors établi. En début d'année scolaire, les familles sont informées par l'enseignant lorsque la classe de leur enfant est parmi celles qui doivent partir. Des réunions d'information avec projections d'un montage vidéo sont proposées à l'école à la demande de l'enseignant.

Contact :
service Jeunesse
Tél. : 01 40 96 72 39



Les classes de découverte (dates de séjours)

CENTRE MUNICIPAL DE KERJOUANNO (Morbihan)		
Dates séjour	**type de séjour**	**jours sur place**
Vendredi 24 septembre 2010 matin Jeudi 7 octobre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Samedi 9 octobre 2010 matin Vendredi 22 octobre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Jeudi 4 novembre 2010 matin Mercredi 17 novembre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Vendredi 19 novembre 2010 matin Jeudi 2 décembre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Samedi 4 décembre 2010 matin Vendredi 17 décembre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Lundi 28 février 2011 matin Vendredi 11 mars 2011 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	11 jours
Dimanche 13 mars 2011 matin Vendredi 25 mars 2011 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	12 jours
Dimanche 27 mars 2011 matin Vendredi 8 avril 2011 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	12 jours
Mardi 26 avril 2011 matin Mercredi 11 mai 2011 soir	Mer/Voile : 2 classes élém. CM ou CE2	15 jours
Vendredi 13 mai 2011 matin Samedi 28 mai 2011 soir	Mer/Voile : 2 classes élém. CM ou CE2	15 jours
Lundi 30 mai 2011 matin Mardi 14 juin 2011 soir	Mer/Voile : 2 classes élém. CM ou CE2	15 jours
Jeudi 16 juin 2011 matin Mercredi 29 juin 2011 soir	Mer/Voile : 2 classes élém. CM ou CE2	13 jours



CENTRE MUNICIPAL DE SAMOENS (Haute-Savoie)		
Dates séjour	**type de séjour**	**jours sur place**
Samedi 9 octobre 2010 matin Vendredi 22 octobre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Jeudi 4 novembre 2010 matin Mercredi 17 novembre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Vendredi 19 novembre 2010 matin Jeudi 2 décembre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Samedi 4 décembre 2010 matin Vendredi 17 décembre 2010 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours
Lundi 3 janvier 2011 matin Samedi 15 janvier 2011 soir	Neige/Ski : 2 classes élém. CM ou CE2	12 jours
Lundi 17 janvier 2011 matin Samedi 29 janvier 2011 soir	Neige/Ski : 2 classes élém. CM ou CE2	12 jours
Lundi 31 janvier 2011 matin Vendredi 11 février 2011 soir	Neige/Ski : 2 classes élém. CM ou CE2	11 jours
Lundi 7 mars 2011 matin Mardi 22 mars 2011 soir	Neige/Ski : 2 classes élém. CM ou CE2	15 jours
Jeudi 24 mars 2011 matin Vendredi 8 avril 2011 soir	Neige/Ski : 2 classes élém. CM ou CE2	15 jours
Mardi 26 avril 2011 matin Mercredi 11 mai 2011 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	15 jours
Vendredi 13 mai 2011 matin Samedi 28 mai 2011 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	15 jours
Lundi 30 mai 2011 matin Mardi 14 juin 2011 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	15 jours
Jeudi 16 juin 2011 matin Mercredi 29 juin 2011 soir	Nature : 2 classes élémentaires ou maternelles	13 jours



LES PARENTS, ACTEURS DE LA VIE DE L'ÉCOLE

Le Conseil d'école

Les parents sont concernés par la vie de l'école qui accueille leur enfant. Chaque année, quelques semaines après la rentrée, ils sont invités à manifester leur intérêt en procédant à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'école.

Composition : Le directeur d'école, les enseignants, les représentants élus des parents (en nombre égal au nombre de classes), le maire ou un élu (maire adjoint ou conseiller municipal), le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN*).

Peuvent également être présents, en fonction de l'ordre du jour :

- les personnels du RASED ou de la médecine scolaire,
- toute personne intervenant dans le temps scolaire ou périscolaire.

Présidé par le directeur, le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le compte rendu de réunion est disponible sur Internet : www.ville-antony.fr (Espace famille).

Attributions

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école,
- est informé sur la composition des classes, les projets d'école, les principes de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, les modalités de rencontre des enseignants avec les parents de leurs élèves.

Parents : participez chaque année à l'élection de vos représentants. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à être vous-mêmes candidats à cette élection.

(*) L'inspecteur d'Académie nomme à ce poste des personnes qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur intérêt en matière d'enseignement public. Le DDEN visite les écoles, assiste aux conseils d'écoles, particulièrement attentif au cadre de vie des écoliers.



La Caisse des écoles

Etablissement à caractère public (loi du 10 avril 1867), la Caisse des écoles est un organe de concertation entre la municipalité et les représentants des parents d'élèves. Le conseil d'administration de la Caisse des écoles est consulté sur les révisions des tarifs des activités périscolaires, sur les modifications d'organisation ou sur les créations d'activités périscolaires.
Il est également informé des mesures de carte scolaire et des travaux réalisés dans les écoles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maire, président :
- JEAN-YVES SÉNANT

Membres désignés par le Conseil municipal :

Maire adjoint chargé de l'Education :
- Jean-Yves LE BOURHIS

Maires adjoints ou conseillers municipaux :
- Sophie DEVEDJIAN
- Marie-Louise MARLET
- Serge GUÉVEL
- Rosa VLASTOS
- Marie-Thérèse CHARRIER

Membres élus par les adhérents :

au titre de la FCPE :
- Laurent SOUCHAUD
- Déborah FUCHS
- Bernadette VILLEROT

au titre de l'AAPEELA :
- Caroline BLONDEL
- Béatrice POISSON

au titre de la PEEP :
- Cathy MONTBEYRE
- Karine MACHARD

Membres de droit :
- Mme l'Inspectrice de l'Education nationale
- Le trésorier principal d'Antony
- Le délégué du préfet

Les associations de parents d'élèves

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)
E-mail : fcpe.antony@gmail.com
Site internet : http://antony.fcpe92.fr
- **Président** : Laurent SOUCHAUD
38 rue Mirabeau - Tél. : 01 47 02 29 74
- **Trésorière** : Corinne CHIKKI
11 rue des Lilas - Tél. : 01 46 74 52 86
- **Secrétaire :** Marianne HABERSTRAU
27 rue Langlois - Tél : 01 46 68 96 56
- **Contact Maternelle** : Sabine HONORE
16 rue de la Prairie - Tél. : 01 46 66 34 82
- **Contact Elémentaire** : Déborah FUCHS
125 rue Pierre-Vermeir - Tél. : 01 42 37 25 54
- **Contact Collège** : Marianne HABERSTRAU
27 rue Langlois - Tél. : 01 46 68 96 56
- **Contact Lycée** : Pascale JACQUIN-RAVOT 156 ter av. François-Molé
Tél. : 01 40 96 13 07
- **Commission des menus** : Sandrine APARICIO
2 allée de la Bougainvillée
Tél. : 01 40 96 07 81

Association autonome des parents d'élèves des écoles, collèges et lycées d'Antony (AAPEELA) affiliée à l'UNAAPE

BP 10008 - 92162 Antony Cedex
E-mail : aapeela@free.fr

- **Présidente** : Marie-Laure LAGLENNE
15, avenue Léon-Jouhaux
Tél. : 01 46 68 86 00
E-mail : aapeela@free.fr
- **Vice-Présidente chargée du lycée :**
Martine LEROUX
42, rue Florian
Tél. : 01 40 96 88 53
- **Vice-Présidente chargée des collèges**
Perrine PRECETTI
13, rue René-Roeckel
Tél. : 01 40 96 05 90
- **Vice-Président chargé de l'élémentaire**
Xavier DINARD
134 rue des Rabats
Tél. : 01 46 68 15 90
- **Vice-Présidente chargée de la maternelle**
Sophie BERMOND
9, rue des Roses
Tél. : 01 46 66 18 36
- **Trésorier : Eric ARJONA :**
29, rue René-Roeckel
Tél. : 01 55 59 83 47
- **Secrétaire :** Claude LEGROS
14, rue des Sorrières
Tél. : 01 42 37 54 74
E-mail : aapeela@free.fr

Association des parents d'élèves de l'enseignement public d'Antony-Wissous (PEEP)

E-mail : peep-antony@hotmail.fr
Site Internet : www.peep.asso.fr

- **Présidente** (Responsable Primaire) :
Anne FAURET
33, rue des Mimosas
Tél. : 01 46 61 69 36
E-mail : peep-antony@hotmail.fr
- **Responsable collèges :**
Céline LOTENBERG
Tél. : 06 13 02 59 70
E-mail : celine@lotenberg.fr
- **Responsable lycées :**
Pascale SUEUR
Tél. : 06 82 67 63 26
E-mail : jpsueur@free.fr
- **Représentantes Caisse des écoles :**
Cathy MONTBEYRE
Tél. : 01 42 37 55 73
Karine MACHARD
Tél. : 01 46 68 35 09
- **Commission des menus :**
Florence NONY
Tél. : 01 42 37 58 73
- **Secrétaire :**
Cathy MONTBEYRE
62, rue de Bellevue
Tél. : 01 42 37 55 73
E-mail : peep.rabats@orange.fr



Les établissements d'enseignement d'Antony

SECTEUR PUBLIC

ECOLES MATERNELLES (2125 élèves*)

ADOLPHE-PAJEAUD - Mme BRUNET E-mail : 0920447L@ac-versailles.fr	143, rue A.-Pajeaud - 01 42 37 69 14 ou 01 40 96 72 06
ANATOLE-FRANCE - Mme CHAMOREAU E-mail : 0920450P@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France - 01 46 68 09 05 ou 01 40 96 72 07
ANDRÉ-CHÉNIER - Mme DENIS-RIBOT E-mail : 0920678M@ac-versailles.fr	35, rue C.-Pelletan - 01 43 50 06 99 ou 01 40 96 72 12
ANDRÉ-PASQUIER - M. LELONG E-mail : 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
D.-DE-SEGONZAC - M. RENARD E-mail : 0921793Z@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac - 01 46 68 78 31 ou 01 40 96 72 78
FERDINAND-BUISSON - Mme QUINZIN. E-mail : 0920457X@ac-versailles.fr	3, place A.-Mounié - 01 40 96 31 53 ou 01 40 96 72 15
JEAN-MOULIN - Mme BONNEHON E-mail : 0922144F@ac-versailles.fr	9, rue Jean-Moulin. 01 42 37 45 60
JULES-FERRY - Mme SAFFAR E-mail : 0920455V@ac-versailles.fr	43, av. A.-Guillebaud - 01 46 68 31 88 ou 01 40 96 72 18
LA FONTAINE - Mme VITRAC E-mail : 0921149Z@ac-versailles.fr	12, rue P.-Kohlmann - 01 46 83 06 74 ou 01 40 96 72 05
LES RABATS - Mme SEVIN E-mail : 0920461B@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats - 01 46 66 78 18 ou 01 40 96 72 10
NOYER-DORÉ - Mme LAMBERT-GANTE E-mail : 0920558G@ac-versailles.fr	2, bd des Pyrénées - 01 40 96 68 30 ou 01 40 96 72 08
PAUL-BERT - Mme BRAUT E-mail : 0920575A@ac-versailles.fr	65, avenue Jean-Monnet - 01 46 68 59 23 ou 01 40 96 72 09
VAL-DE-BIEVRE - Mme DESPRES E-mail : 0921792Y@ac-versailles.fr	248-250, rue A.-Pajeaud - 01 46 68 35 01 ou 01 40 96 72 79
VELPEAU - Mme CANU E-mail : 0920583J@ac-versailles.fr	22, bis av. J.-d'Arc - 01 42 37 39 45 ou 01 40 96 72 17

* année scolaire 2009/2010

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (3113 élèves*)

ADOLPHE-PAJEAUD - M. RIGHETTI E-mail : 0921357A@ac-versailles.fr	143, rue A.-Pajeaud - 01 42 37 30 46 ou 01 40 96 72 06
ANATOLE-FRANCE - M. DI PALMA E-mail : 0921574L@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France - 01 42 37 94 26 ou 01 40 96 72 07
ANDRÉ-PASQUIER - M. LELONG E-mail : 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
ANNEXE ANDRÉ-CHÉNIER - M. GRESCU E-mail : 0920840N@ac-versailles.fr	5, rue C.-Pelletan - 01 43 50 55 40 ou 01 40 96 72 20
D.-DE-SEGONZAC - M. HENRY E-mail : 0921809s@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac - 01 46 68 86 29 ou 01 40 96 72 78
EDMOND-BLANGUERNON - M. GRESCU E-mail : 0920840N@ac-versailles.fr	1, rue des Grouettes - 01 46 61 51 23 ou 01 40 96 72 21
FERDINAND-BUISSON - M. MORVAN E-mail : 0921257S@ac-versailles.fr	1, rue Augusta 01 40 96 31 75 ou 01 40 96 72 16
JULES-FERRY - M. BOTREAU E-mail : 0921528L@ac-versailles.fr	41, av. A.-Guillebaud - 01 46 68 68 75 ou 01 40 96 72 13
LA FONTAINE - Mme COURY E-mail : 0921147X@ac-versailles.fr	12, rue P.-Kohlmann 01 46 61 38 52 ou 01 40 96 72 05
LES RABATS - Mme HENRIOT-CATHERINE E-mail : 0920428R@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats - 01 46 66 89 88 ou 01 40 96 72 10
NOYER-DORÉ - M. PISSARUK E-mail : 0922027D@ac-versailles.fr	6, bd des Pyrénées 01 40 96 68 20 ou 01 40 96 72 08
PAUL-BERT - M. TENDRON E-mail : 0921463R@ac-versailles.fr	67, avenue Jean-Monnet - 01 46 68 84 22 ou 01 40 96 72 09
VELPEAU - Mme PORCHEROT E-mail : 0920444H@ac-versailles.fr	22 bis, av. J.-d'Arc 01 46 68 37 78 ou 01 40 96 72 17

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE ET PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ	22, rue Prosper-Legouté	01 42 37 77 46



* année scolaire 2009/2010

COLLÈGES (2375 élèves*)

ANNE-FRANK	
110-112, rue A.-Pajeaud	01 46 74 10 80
HENRI-GEORGES ADAM	
167-173, rue des Rabats	01 46 68 60 11
FRANCOIS-FURET	
22, avenue Léon Blum	01 46 68 40 50
LA FONTAINE	
16, rue Pierre-Kohlmann	01 46 60 14 23
DESCARTES	
19, avenue Lavoisier	01 42 37 67 22

LYCÉES (1753 élèves*)

LYCÉE PROFESSIONNEL Théodore-Monod
26, avenue Léon-Jouhaux - 01 46 11 46 71
LYCÉE DESCARTES - 1, avenue Lavoisier
01 46 11 49 80

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM)

Centre Antony Jouhaux
26, avenue Léon-Jouhaux - 01 46 11 62 00

SECTEUR PRIVÉ (3609 élèves*)

ÉCOLE NOUVELLE
6, avenue d'Alembert
01 43 50 13 83
INSTITUTION SAINTE-MARIE
2, rue de l'Abbaye (collège - lycée)
01 46 11 58 00
21 bis, rue Auguste-Mounié (primaire)
01 55 59 01 33
ÉCOLE OZAR HATORAH
28/40, rue des Crocheteurs
01 46 60 13 52



Adresses utiles

- **Inspection départementale de l'Education nationale**
24, av. J.-d'Arc - 92160 Antony
Tél. : 01 55 59 02 80
Adaptation et scolarisation des élèves handicapés :
Mme Catherine ALLART
(Enseignant référent)
Tél. : 06 64 65 54 16
- **Inspection académique des Hauts-de-Seine** 167, avenue F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 34 34
- **Rectorat de l'Académie de Versailles**
3, bd Ferdinand-de-Lesseps - B.P. 1143
78017 Versailles Cedex
Tél. : 01 30 83 44 44
- **Conseil général des Hauts-de-Seine**
Hôtel du Département
2-16, bd Soufflot
92015 Nanterre cedex
Tél. : 01 47 29 30 31

* année scolaire 2009/2010

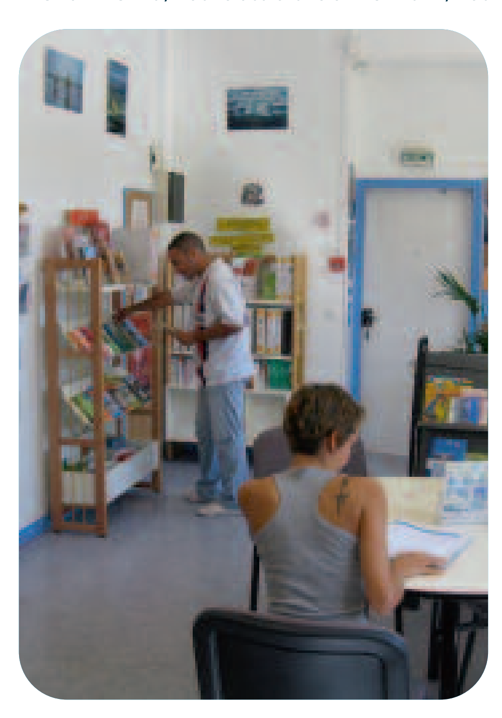
APRÈS L'ÉCOLE : INFORMATION ET FORMATION

Le Bureau Information Jeunesse

accueille tous les jeunes, en respectant l'anonymat, gratuitement et sans rendez-vous, pour les informer sur tous les sujets qui les intéressent.

Des moyens à leur disposition :

- **De la documentation :** les fiches ACTUEL-CIDJ, les dossiers de l'ONISEP, les revues de l'Etudiant, des fiches locales d'information (Bafa mode d'emploi, loisirs, sports...), des brochures (voyages, santé...) la presse locale et nationale, des CD-ROM sur les métiers
- 2 ordinateurs pour consulter Internet (sur RV de préférence) consultation gratuite, impressions payantes : 0,50 € les 5 impressions.
- **1 ordinateur** pour consultation des CD-ROM et saisie CV



Des manifestations organisées :

- Journées Jobs d'Eté (tous les ans vers mars/avril)
- Des actions concernant les jeunes et leur santé (tout au long de l'année) auprès des collégiens et lycéens (lutte contre le tabagisme, alimentation équilibrée) et selon les demandes des établissements.

Et aussi des activités, des aides aux projets, détaillées pages 37 et 38.

BIJ - 1, place Auguste-Mounié
Tél. : 01 40 96 73 77 - Fax : 01 40 96 73 62
E-mail : bij@ville-antony.fr

Lundi 14h/18h
Mardi 10h/12h - 14h/19h
Mercredi et Jeudi 12h/18h
Vendredi 10h/12h - 14h/17h

Nouvelle adresse courant 2011 :
Le **11**
Espace jeunes
11, bd Pierre-Brossolette

Le centre d'information et d'orientation (cio)

Service public et gratuit du Ministère de l'Éducation nationale, le CIO de Sceaux est un lieu d'accueil, d'information et de conseil pour la formation et l'orientation.
Le CIO dispose d'une importante documentation sur les métiers, les études, les diplômes, les établissements, la formation professionnelle, à consulter sur place, sans rendez-vous. Le CIO, Relais Europe, informe aussi sur les possibilités d'études, les séjours et les stages dans les pays de l'Union Européenne.
Les conseillers d'orientation-psychologues reçoivent, avec et sans rendez-vous, les jeunes scolarisés ou non et les familles qui souhaitent une aide pour élaborer des projets professionnels et de formation, mais également des adultes cherchant un stage, une VAE, etc



CIO
10, rue Gaston-Lévy - 92330 Sceaux
Tél. : 01 46 60 48 21
(Arrêt du bus 395 : mairie de Sceaux)
E-mail : cio-sceaux@ac-versailles.fr
www.orientation.ac-versailles.fr/cio-sceaux

Lundi à vendredi 9h/12h30 - 13h30/17h
sauf mercredi jusqu'à 18h30

Vacances scolaires :
lundi à vendredi 9h/12h30 - 13h30/17h.

Cours du soir pour adultes

- **Cours de langues vivantes** (débutants et confirmés) : anglais, italien, espagnol, allemand. Sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant.

- **Cours de français langue étrangère.**

- **Bureautique : word et excel.**

Dossiers d'inscription :
service des Affaires scolaires
Contact :
01 46 99 92 92 (GRETA 92)
Tests d'évaluation du niveau :
le 20/09/2010 à 18h
Début des cours : le 27/09/2010
Lieu des cours : collège Anne-Frank,
110 -112 rue Adolphe-Pajaud à Antony



Établissements municipaux



Sans oublier le bibliobus, véritable bibliothèque mobile.